

IN & OUT DOOR EQUIPEMENTS



JANVIER 2025
WWW.SALON-IODE.FR
VANNES - PARC EXPO





DOSSIER D'INSCRIPTION











GRILLE TARIFAIRE 2025



REMISE PARRAINAGE



5 % pour le parrain et 5 % pour le filleul* * filleul : nouvel exposant par rapport à l'an dernier

OFFRES DE PARTICIPATION: INTITULÉ **NOMBRE** PRIX HT /M² **TOTAL HT DESCRIPTIF OFFRE** DE M² **SILVER □** 6 □9 Stand nu comprenant moquette Stand nu et électricité 1KW □ 12 **1**5 118 € sans cloison (mobilier non inclus) □ 18 □ 24 De 6 m² à 24 m² Stand équipé comprenant cloisons, moquette, SILVER + électricité 1KW & mobilier □6 □ 9 Stand équipé □ 12 **1**5 168 € Choix mobilier: avec cloison ☐ Haut (1 mange-debout, 2 tabourets) □ 18 □ 24 De 6 m² à 24 m² ☐ Standard (1 table, 3 chaises) ☐ Pas de mobilier Choix couleur : ☐ Noir ☐ Blanc **BRONZE** Stand nu comprenant moquette □ 36 □ 42 Stand nu et électricité 1KW 83€ sans cloison □ 54 □ 60 (mobilier non inclus) De $36 \text{ m}^2 \text{ à } 60 \text{ m}^2$ **GOLD** □ 60 □ 72 Stand nu comprenant moquette Stand nu et électricité 1KW 77 € Autre surface: nous sans cloison (mobilier non inclus) contacter pour un devis À partir de 60 m² **EXTÉRIEUR** Stand nu (moquette, électricité et Surface: 48 € mobilier non inclus) De 15 à 100 m² Espace de 3m² ouvert (1,5mx1,5m) comprenant 1 mange-debout et OFFRE 2 tabourets, enseigne au sol **STARTUP** \square 3 137 € Limité à 10 exposants Espace de 3 m² Réservé exclusivement aux entreprises de moins de 2 ans

VOTRE CHOIX DE STAND: N°

Nous vous invitons à accéder à notre plan pour choisir votre stand en fonction des emplacements disponibles : www.salon-iode.fr/choisissez-votre-emplacement



1 J'ouvre le lien ci-dessous dans mon navigateur 2 J'indique le stand souhaité ci-dessus







1	PRESTATION	QUANTITÉ	PRIX HT	TOTAL HT
	OPTIONS TECHNIQU	JES STAND		
Emplacement premium (emplacements visibles sur le plan interactif !)	Placement à l'entrée du hall avec visibilité de votre stand dès l'arrivée sur le salon par les visiteurs. Uniquement stands de 18 m² (2 angles) ou 36 m² (4 angles) / attention places limitées.	x	700 €	=
Angle (se référer au stand choisi sur le plan interactif : 1 côté ouvert sur 2 allées = 1 angle, 2 côtés = 2 angles, 4 côtés = 4 angles)	1 angle à partir de 9 m² 2 angles à partir de 18 m² 4 angles à partir de 36 m²	x L	160 €	=
Branchement électrique supplémentaire Prix par kw en mono	1 KW est déjà inclus dans votre offre de base.	х	80 €	=
Branchement électrique supplémentaire Prix 32a en triphasé		х	194 €	=
Éclairage : barre led	Équivaut à un rail de 3 spots.	х	60 €	=
Branchement eau		хШ	200 €	=
Réserve (prix au m²)		х	200 €	=
NOUVEAUTÉ! Adhésif cloison	Impression et pose d'un adhésif repositionnable sur une cloison pour personnaliser votre stand. Dimensions : 940 x 2250 mm par cloison. Fichier graphique à fournir par vos soins.	х	125 €	=
NOUVEAUTÉ! Ménage stand	Aspiration de votre stand avant l'ouverture du salon chaque jour.	0	150 €	=
	OPTIONS MOB	BILIER		
Pack mobilier standard : 1 table ronde + 3 chaises + 1 poubelle	□ Noir □ Blanc	х	140 €	= []
Pack mobilier haut : 1 mange debout + 2 tabourets + 1 poubelle	□ Noir □ Blanc	x L	165 €	=
Mange-debout	□ Noir □ Blanc	×L	75 €	=
Tabouret	□ Noir □ Blanc	х	35 €	=

1 comptoir fermé	□ Noir □ Blanc	х	150 €	=
1 réfrigérateur	140 L	х	80 €	=

OPTION PRISE DE PAROLE						
Réservation d'une démonstration produits	 20 minutes de démonstration produits dans un espace équipé au coeur du salon avec la présence d'un animateur pour rendre la démonstration vivante. Annonce micro en amont de la démonstration sur la sonorisation générale du salon pour inciter les visiteurs à se rendre sur l'espace démonstrations. Insertion de votre logo à côté de votre démonstration sur le programme officiel. Sonorisation et estrade incluse. 	□ 1 démonstration de 20 minutes	250€	=		
Réservation d'un créneau d'atelier au coeur du salon	45 mn d'intervention dans un espace équipé au cœur du salon. Insertion de votre logo à côté de l'intitulé de votre atelier sur le programme officiel (sonorisation et mobilier inclus - 40 chaises).	□ 1 atelier de 45mn	550 €	=		
NOUVEAUTÉ! Annonce micro	Passage du speaker officiel du salon sur votre stand pour vous interviewer. L'interview sera retransmise en live sur la sonorisation générale du salon pour inciter les visiteurs à venir visiter votre stand. Limité à 10 exposants.	□ 1 annonce	100€	=		

OPTIONS SOIRÉE						
Place(s) pour la soirée de gala le 1er soir du salon : mercredi soir	Soirée conviviale concoctée par les organisateurs inclus repas et animations. Ouvert aux exposants & visiteurs facilitant les échanges et favorisant le réseautage.	□ x places	50 €	=		
Sponsoring de la soirée de gala Limité à 6 exposants uniquement	 Insertion de votre logo sur tous les supports de communication présentant la soirée (invitations papier, invitation web, plan programme, bâche d'accueil sur place, site web, emailing dédié à la soirée, encart presse). Prise de parole sur scène en introduction de la soirée. Insertion de votre logo sur les badges de chaque participant à la soirée. Disposition de votre kakémono dans la salle de gala de la soirée (kakémono à apporter par vos soins). Mise à disposition de 2 PASS invitation pour la soirée. 	□1	1500 €	=		

OPTIONS COMMUNICATION						
Votre logo sur tous les supports de communication en tant que partenaire officiel	Insertion de votre logo sur les supports de communication du salon : Home page du site web, invitations, e-mailings, encarts presse, plan programme	1	1000 €	=		
Votre logo sur le plan du salon Limité à 10 exposants uniquement	Insertion de votre logo sur le plan du salon distribué le jour de l'événement et sur tout autre support de signalétique sur place présentant le plan de l'événement.	1	300 €	=		
EXCLUSIVITÉ 4e couv plan programme	Insertion de votre publicité sur la 4e de couverture du plan programme distribué à l'entrée du salon à tous les visiteurs pour s'orienter.	1	600€	=		
Tours de cou logotypés pour badges visiteurs	Remis à chaque participant à l'entrée avec le badge de l'événement. Port du badge obligatoire. Insertion de votre logo sur le tour de cou. Sur la base de 3000 tours de cou.	1	1500 €	=		
EXCLUSIVITÉ Sacs visiteurs personnalisés	Distribution de sacs logotypés à vos couleurs à tous les visiteurs du salon à l'entrée (sacs fournis par vos soins). Sur la base de 3000 sacs.	1	1500 €	=		
Insertion d'un objet pub dans le sac visiteurs sous réserve de la réservation du sac par un exposant	Objet publicitaire fourni par vos soins. Insertion de l'objet dans le sac par nos soins. Sur la base de 3000 objets.	□ 1	300 €	= [
Bannière home page site web Maximum 3 annonceurs	Bannière visible sur toutes les pages du site web.	□ 1	250 €	=		
Exclusivité Encart pub badge visiteurs	Insertion d'un encart publicitaire sur le badge adressé à chaque visiteur pour accéder au salon. Port du badge obligatoire.	1	700 €	=		

OPTIONS DIVERSES

Traiteur, sonorisation etc. à commander directement sur votre espace exposant dont les identifiants vous seront communiqués après réservation de votre stand

BON DE COMMANDE



PROCÉDURE:

de le retourner :

<u>par mail</u> à contact@salon-iode.fr

<u>par courrier</u> à l'Agence Essentiel / Salon IODE

TOTAL HT€
CODE PROMO PARRAINAGE*: -5% =€
TVA 20% €
TOTAL TTC€

POUR TOUTE COMMANDE:

> Règlement de 100 % à effectuer à la commande par virement.

TITULAIRE DU COMPTE / CAMPO OUEST / 1 rue Marguerite Perey - Zone de Kerluherne - 569890 PLESCOP

Code étab.	Code guichet	N°/compte	Clé	Domiciliation/ Paying Bank	IBAN	BIC
13807	10960	76001045889	85	BPGO VANNES	FR76 1380 7109 6076 0010 4588 985	CCBPFRPPNAN

SOCIÉTÉ/EXPOSANT	
Nom société :	
Adresse:	
Code Postal :	Ville:
Tél. :	Fax :

ACTURATION	
□ Adresse idem société exposant	
Adresse :	
Code Postal :	
Ville :	

INTERLOCUTEUR S	TAND
☐ Mme ☐ M. Nom :	
Prénom :	
Fonction:	
Tél.:	
Mail:	

ENSEIGNE DE STAND:

(35 caractères maximum)

SECTEURS D'ACT	IVITÉS		
Cochez la ou les case(s) co	orrespondant à votre activité	principale (maximum 4) :	
 □ Abris de jardin □ Agence immobilière □ Alimentaire, surgelés, Boissons □ Aménagement extérieur □ Animation / Articles de fête □ Assurances □ Audiovisuel / Sonorisation □ Bornes de distribution □ Caisses enregistreuses □ Centrale d'achats □ Chaînes □ Chauffage, Climatisation □ Bureau d'études □ Contrôle d'accès □ Contrôle réglementaire □ Coupes, trophées, médailles □ Couvertures □ Dallage 	 □ Distributeurs automatiques/Monétique □ Éclairage □ Éditions professionnelles, Presse □ Électricité □ Énergie, production d'eau chaude □ Énergies renouvelables □ Enseigne □ Équipement de loisirs et de sport □ Équipement hôtelier □ Espaces verts, conseil □ Espaces verts, matériel d'entretien □ Expertise comptable □ Fédérations □ Fermetures automatiques □ Financement □ Fitness, forme, Bien-être 	□ Fournitures pour locatifs □ HLL, chalets □ Impression textile □ Informatique, logiciels □ Institutionnels □ Internet, Wifi □ Machines à laver, séchoirs □ Matériels de restauration, machines à glaces □ Mobil-homes □ Mobilier d'intérieur et/ou extérieur □ Nettoyage et matériel de nettoyage □ Outillage □ Pépiniériste □ Piscines (conception) □ Piscines (construction) □ Piscines (équipement) □ Produits d'entretien	□ Publicité □ Recrutement □ Roulottes □ Sanitaire □ Sauna, spa □ Sécurité, secours, incendie, alarme □ Signalisation □ Stores □ Surveillance □ Téléphonie □ Tentes, chapiteaux, bungalows □ Terrasses, pergolas □ Tour operator □ Traitement des eaux □ Transport □ Véhicules électriques □ Autres :
-		☐ Produits d'entretien,	
☐ Décoration	☐ Formation	hygiène 	
Cochez la case correspond thématique de préférence de l'équipements de Bien-être, CHR (Café, Hôtel, Restaurant de l'étre, CHR (Café, Hôtel, Restaurant de l'étre, Chr.)	dant à votre univers (1 seul choix) :	☐ Je souhaitera parcours tour le salon par li justificatif à four	is être référencé dans le risme durable identifié sur es visiteurs (sur demande et rnir aux organisateurs) e permet-il de :
DÉMARCHE RSE		☐ Réduire les consomn	nations d'eau
Avez-vous engagé une dérvotre entreprise? Oui No Si oui, nous préciser la démarch		moins de déchets Contribuer au dévelo Favoriser la biodiversi	des déchets, ou produire
dernières pages du Dossier d'Ir □ Je m'engage à ne pas démarc	nscription et en accepter toutes le	connaissance des conditions gén es clauses sans réserve ni restrictic sants au delà de l'espace de mon	on.
J			.5
			Opligatoires

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



1 - ORGANISATION / COMMISSARIAT GÉNÉRAL

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les modalités de réservation et de participation au salon IODE (ci-après dénommé le « salon »).

Dans le présent règlement, est désigné

- La SARL Campo Ouest, (capital de 15000 €, R.C.S. Vannes 440 237 642), dont le siège social est au PIBS CP 26 56038 Vannes cedex France, se définit comme l'Organisateur de la Manifestation, ci-après l'« Organisateur ».
- L'Agence Essentiel, agissant en tant que Commissaire Général du salon pour le compte de l'Organisateur (ci-après le « CG »).

2 - DATES, LIEUX & HORAIRES D'OUVERTURE

ll se tiendra les 29 & 30 janvier 2025 au parc des expositions de Vannes (Le Chorus) - France.

Le mercredi 29 janvier de 9h30 à 19h et le jeudi 30 janvier de 9h à 17h sans interruption.

3 - PRODUITS ADMIS À L'EXPOSITION

Seuls pourront être admis les services, matériels, produits énumérés dans la nomenclature de la manifestation. Tous les produits et matériels présentés destinés à être vendus sur le territoire français doivent être conformes à la réglementation française.

Le refus d'admission ne pourra donner lieu à dédommagement, sauf remboursement de l'éventuel acompte versé. Une décision de refus d'admission fera l'objet d'une notification officielle par l'organisateur au candidat exposant dans un délai de 3 semaines après la réception du dossier d'inscription.

4 - INSCRIPTION EXPOSANTS

Toute demande d'inscription et toute réservation de l'une des offres de participation du salon implique l'acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales de participation. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'Organisateur, prévaloir sur les présentes. Toute condition contraire sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à l'Organisateur quel que soit le moment où elle pourra être portée à leur connaissance.

Seules les demandes de participation réalisées au moyen des documents originaux du salon transmis par l'Organisateur ou des formulaires complétés sur le site Internet de l'événement via l'extranet sont considérés. Les documents, si ils sont papiers, doivent être adressés à l'agence Essentiel à l'adresse suivante : Agence Essentiel / Salon IODE - 14 ZA Le Boulais - 35690 ACIGNE.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser toute demande de participation pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion du salon et notamment lorsque la totalité des offres ont été souscrites. L'Organisateur se réserve également le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par un organisme ou une société ayant participé à un précédent événement et qui ne se serait pas acquitté ou se serait acquitté que partiellement des obligations lui incombant. L'organisme ou la société dont la demande de participation est refusée en sera informé par écrit et sera intégralement remboursé par l'Organisateur du montant de la somme versée lors de son inscription. Cet organisme ou cette société ne pourra en aucun cas et pour aucun motif, notamment le fait que sa candidature ait été sollicitée par l'Organisateur, prétendre à une indemnité de quelque nature que ce soit. En l'absence de refus adressé à l'organisme ou la société dans les conditions indiquées ci-dessus, la demande de participation sera réputée avoir été acceptée par l'Organisateur et considérée comme une réservation définitive permettant à son titulaire de participer au Salon (ci-après le « Client »).

5 - FACTURATION, DROITS ET ANNULATIONS

Toute demande de participation doit être accompagnée du règlement, soit de 100% du montant TTC de la réservation, selon les mentions inscrites sur le Dossier d'Inscription ou sur le formulaire d'inscription en ligne. Aucun escompte pour paiement anticipé ne sera accordé. Les règlements sont à effectuer par virement sur le compte de la SARL Campo Ouest. Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard dont le taux est égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal, qui seront exigibles après mise en demeure.

Au cas où le prix total de la réservation ne serait pas entièrement réglé à la date d'ouverture du Salon, l'Organisateur pourra disposer de la réservation sans obligation de rembourser les sommes déjà versées par le Client qui seront conservées à titre de dommages et intérêts.

La souscription d'une participation est nominative, incessible et inaliénable. Il est

formellement interdit aux Clients, sauf accord préalable écrit de l'Organisateur, de céder, sous-louer ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de leur réservation. Il leur est également interdit de louer dans l'enceinte du Parc Expo de Vannes une surface autre que celle proposée par l'Organisateur et de faire de la publicité sous quelque forme que ce soit au bénéfice de sociétés ou organismes non Clients du Salon.

La réservation exprime un consentement irrévocable.

Toute demande d'annulation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'accusé réception auprès de l'Organisateur. Si la demande d'annulation intervient avant le 24 décembre 2025, le Client demeure redevable à titre d'indemnité de 50% du montant TTC de sa réservation. Si la demande d'annulation intervient à partir du 24 décembre 2025, la totalité des sommes dues au titre de sa réservation sera exigible et conservée à titre d'indemnité de rupture.

6 - INSTALLATION DES ESPACES ET DES STANDS

Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir du lundi 27 janvier 2025 à 11 h pour les hébergements roulants. Les autres exposants pourront s'installer à partir du mardi 28 janvier à 14h. Ils devront tous avoir terminé leurs installations le mardi 28 janvier à 19 h, veille de l'ouverture. Des détails seront fournis dans le dossier technique de l'exposant.

ATTENTION : un projet d'aménagement du stand et d'implantation de matériels devra être obligatoirement soumis à l'approbation de l'organisateur. Il est rappelé que tout exposant doit faire valider son plan par l'organisateur.

Sauf accord express de l'Organisateur, toute distribution de publicités, tracts ou objets promotionnels ne peut être effectuée en dehors du stand réservé par le Client et toutes démonstrations sonores ou bruyantes sur le stand sont formellement interdites

Si le Client fait appel à des prestataires autres que ceux recommandés par l'Organisateur pour l'aménagement de son stand, l'Organisateur se réserve le droit de refuser lesdits prestataires lorsque ceux-ci sont déjà intervenus sur un précédent événement et n'ont pas respecté les obligations qui leur étaient imposées, notamment en matière de sécurité.

7 - ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS

Les emplacements sont choisis par les exposants via un plan intéractif actualisé en fonction des réservations quotidiennes. l'Organisateur se réserve le droit de refuser l'emplacement choisi et doit tenir informé l'exposant dans les meilleurs délais, soit 1 mois après son inscription.

La participation à un précédent événement organisé par l'Organisateur ne crée, en faveur du Client, aucun droit à un emplacement déterminé.

Les emplacements attribués devront être aménagés à partir du 27 janvier 2025 et occupés en permanence durant les heures d'ouverture les 29 & 30 janvier 2025 par le Client ou un représentant du Client. A défaut, et sauf cas de force majeure excluant la responsabilité du Client et portée formellement à la connaissance de l'Organisateur, lesdits emplacements seront considérés comme disponibles. L'Organisateur procèdera alors à la fermeture du stand ainsi qu'à l'enlèvement du matériel et pourra donc lui attribuer une nouvelle affectation sans que le Client défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

8 - PLAN PROGRAMME

L'organisateur a seul le doit d'éditer ou de faire éditer et de diffuser le plan programme de l'exposition. Les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue seront fournis par les exposants sous leur responsabilité. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction, de composition ou autres qui pourront se produire.

9 - ÉVACUATION DES ESPACES ET DES STANDS

Le déménagement pourra commencer le 30 janvier à partir de 17h. Tous les stands, décors, matériels et marchandises devront être impérativement retirés pour le 31 janvier 2025 à 14 h. Ces délais expirés, l'organisateur, sans que sa responsabilité puisse être engagée, pourra prendre aux frais, risques et périls de l'exposants toutes mesures qu'il jugera utiles pour l'évacuation desdits matériels non retirés et pour la destruction des structures et décors de quelque nature que ce soit qui n'auront pas été démontés.

10 - RÉGLEMENT DE SÉCURITÉ - DÉGRADATIONS

Les exposants sont tenus de connaître et de respecter les mesures de sécurité imposées par les pouvoirs publics ou par l'organisateur. L'organisateur interdira l'exploitation des stands non conformes aux dites règles de sécurité. L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial.

Toutes les détériorations causées par les installations ou les marchandises ou matériels de l'exposant aux bâtiments ou au sol occupé seront facturées à l'exposant.

11- CONCURRENCE DÉLOYALE

L'exposant s'interdit expressément pendant toute la durée de la manifestation de se livrer à des actes de concurrence déloyale, tels que toutes enquêtes ou la distribution d'objets promotionnels en dehors de son stand, pouvant donner lieu à un détournement à son profit des visiteurs de la manifestation.

12 - VENTES À EMPORTER

Les ventes à emporter sont autorisées, néanmoins, l'organisateur se réserve le droit d'interdire ou de limiter les ventes comportant livraison immédiate et sur place à l'acheteur.

13 - COMMUNICATION/ANIMATIONS

L'Organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de refuser la diffusion ou l'insertion de toute Information Client qu'il estimerait contraire : en particulier à la bonne tenue, à la bonne présentation des Supports Salon ou du Salon en luimême, et plus généralement à ses intérêts commerciaux, matériels ou moraux ou en infraction avec la législation en vigueur. En conséquence, le Client ne pourra exercer aucun recours envers l'Organisateur ou prétendre à une quelconque indemnité au motif que le contenu qu'il avait initialement proposé n'a pas été retenu.

Afin de permettre leur insertion sur les Supports Salon, les éléments techniques (images, scripts, textes, logos, fichiers, ...) composant les Informations Clients doivent respecter les instructions communiquées et être fournis dans les délais indiqués par l'organisateur.

En cas de non-respect des délais et instructions de remise de ces éléments par un Client, l'Organisateur mentionnera uniquement son nom sur les Supports Salon, sans que ledit Client puisse prétendre à une indemnité ou compensation quelconque et à quelque titre que ce soit.

Les Clients s'engagent à informer l'Organisateur et le CG de toute modification concernant leurs logo, nom commercial ou tout autre élément distinctif tel que déjà communiqué au public.

14 - DOUANES

Il appartiendra à chaque exposant d'accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger. L'organisateur ne pourra être tenu responsable des difficultés qui pourraient survenir lors de ces formalités.

15 - PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

i.1 L'exposant fera son affaire d'assurer la protection industrielle des matériels et produits exposés et ce conformément aux dispositions légales en vigueur. Ces mesures devront être prises avant la présentation de ces matériels ou produits, l'organisateur n'acceptant aucune responsabilité dans ce domaine.

i.2 Des photographies seront prises sur site pendant la manifestation. Ces photos, sur lesquelles peuvent apparaître les logos, marques et modèles exposés par l'exposant sur son stand, sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de la promotion de cette manifestation quelque soit le lieu de sa tenue et sa fréquence, sur support papier et/ou sur internet. L'exposants qui ne souhaite pas que tout ou partie de son stand ou un des éléments qui y est représenté (logo, marque, modèles...) figure sur les photos utilisées pour la promotion de la manifestation doit en aviser par écrit l'organisateur lors de l'inscription à la manifestation.

16 - ENTRÉES DES VISITEURS

Les entrées des visiteurs sont gratuites. Les enfants sont admis sous la responsabilité de leurs parents.

L'Organisateur se réserve le droit d'interdire l'entrée ou de faire expulser toute personne dont la présence ou le comportement seraient préjudiciables à la sécurité, la tranquillité ou l'image de la manifestation et/ou l'intégrité du site.

17 - ASSURANCE

L'exposant est tenu de souscrire à ces propres frais, toutes assurances couvrant les risques que lui-même et son personnel encourent ou font courir à des tiers.

Il doit, également, faire parvenir obligatoirement à l'organisateur, une attestation de son assureur justifiant sa couverture pour ce genre de risques. L'organisateur

déclare être couvert par une assurance responsabilité civile organisateur. Il est réputé dégagé de toutes responsabilités à cet égard, notamment en cas de perte, de vol ou de dommages quelconques.

18 - TV /

Les exposants étrangers ont la possibilité de se faire rembourser la TVA aux conditions suivantes :

- Pays membres de l'Union Européenne : faire une demande à la direction générale des impôts - centre des non-résidents - 9, rue d'Uzès - 75084 Paris cedex 02 (France). Fournir les originaux des factures reçues en certifiant sur les demandes qu'ils ne réalisent pas d'opérations imposables en France.
- Pays hors Union Européenne : ils doivent impérativement désigner un représentant fiscal en France pour accomplir ces formalités.

19 - ANNULATION DE LA MANIFESTATION

En cas de force majeur, y compris une pandémie, qui empêcherait la manifestation, l'acompte serait conservé dans le cas où l'évènement serait reporté l'année suivante, ou remboursé dans le cas d'une annulation pure de l'évènement.

20 - RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices qui pourraient être subis par les exposants (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) pour quelque cause que ce soit.

21 - RÉCLAMATIONS ET CONTESTATIONS

Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception dans les dix jours suivant la clôture de la manifestation. En cas de contestation, seul le texte français fait foi et seuls les tribunaux de vannes sont compétents.

22 - DISPOSITIONS DIVERSES

Toute inexecution de l'une des obligations prévues aux présentes conditions générales de participation pourra entraîner l'exclusion immédiate, temporaire ou définitive du Client défaillant sans que celui-ci puisse prétendre à aucun remboursement ou ni à aucune compensation. L'Organisateur pourra disposer de la façon qui lui conviendra des emplacements et réservations ainsi laissés libres.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder, à tout moment et sans recours possible de la part des Clients, à toute modification utile ou nécessaire au bon déroulement du Salon et notamment à tout changement d'horaire, d'emplacement ou d'aménagement d'un stand. Chaque Client reconnaît ce droit de modification à l'Organisateur et s'engage à accepter et à appliquer toutes nouvelles dispositions imposées par celui-ci du fait de ces modifications.

L'Organisateur a seul le pouvoir de statuer sur tous les cas non prévus aux présentes conditions générales. Toutes ses décisions sont prises sans recours possibles et sont immédiatement exécutoires, ce que chaque Client reconnaît et accepte.

Dans le cas où, pour une raison de force majeure, le Salon ne pouvait avoir lieu, les Clients ne sauraient prétendre à aucune indemnité, ni compensation de quelque nature que ce soit. Après paiement de toutes les dépenses engagées, les sommes restant éventuellement disponibles seraient réparties entre les Clients, au prorata des sommes versées par eux sans qu'ils puissent exercer un recours, à quelque titre que ce soit et pour quelque cause que ce soit, contre l'Organisateur ou leurs représentants.

Les fichiers de données concernant les sociétés ou organismes, Clients ou candidats au Salon, font l'objet d'une déclaration à la CNIL et sont utilisés conformément à la réglementation en vigueur. Un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données peut être exercé librement auprès de l'Organisateur et du CG.

Tout différend ou difficulté né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis, en cas d'échec d'une tentative préalable de solution amiable, à la compétence du Tribunal de Commerce de **VANNES**.